DEPARTEMENT DU GERS

Préfecture du Gers

Commune de CONDOM

ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 28 mai 2018 au jeudi 28 juin 2018 inclus

Décision du tribunal administratif de PAU E18000056/64 du 26/03/2018

Arrêté de la Préfète du Gers 32-2018-04-04-005

Sur la demande d'autorisation de la Société Compagnie d'armagnac Ducastaing-Saint-Vivant, relative à l'exploitation des installations de production et de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de la commune de Condom

D-ANNEXES

- 1- Certificats d'affichage enquête CONDOM et MONCRABEAU
- 2 Publication dans les journaux
- 3 Avis des PPA
 - 3-1 DIRECCTE
 - 3-2 ARS
 - 3-3 Bât. France
 - 3-4 INAO
 - 3 5 archéologie
 - 3-6 DDT
 - 3-7 SDIS
- 4 Liste des travaux envisagés
- 5 Courriel maitre d'ouvrage
- 6- Lettre maire de Condom
- 7- Lettre maire de Moncrabeau

PREFECTURE

COMMUNE DE

Dossier n° 201442405

DÉPARTEMENT DU GERS

PROCÈS-VERBAL d'AFFICHAGE

Je SOUSSIGNE GEREND DUBER

Maire de la commune de

certifie, qu'en application des dispositions de l'arrêté en date du 04 avril 2018 de la Préfète du Gers prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING SAINT-VIVANT relative à la demande d'autorisation d'exploiter des installations de production et de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de la commune de Condom

demande présentée par M. LABORIE Luc , directeur de la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC **DUCASTAING SAINT-VIVANT**

l'AVIS annonçant cette consultation du public, a été affiché

DU

4105 12018 AU 28/06/2918

à la mairie de Conos

et aux autres endroits prévus par l'article 7 de l'arrêté susvisé.

le Maire et par délégation

FAIT, à Condom
le 28 (06 1808)

Marie Paule GARCL

N.B. : Affichage quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée A l'issue de l'enquête, remettre le présent document complété et signé, au commissaire enquêteur Ou adresser à la

Préfecture du Gers - Bureau du droit de l'Environnement -3 place du Préfet Claude Erignac 32007 AUCH CEDEX.

COMMUNE DE MONCRABERJ

Dossier n° 201442405

DÉPARTEMENT DU GERS

PROCÈS-VERBAL d'AFFICHAGE

Je SOUSSIGNE Nicolas CHOISNEL

Maire de la commune de Kon Crasen

certifie, qu'en application des dispositions de l'arrêté en date du 04 avril 2018 de la Préfète du Gers prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING SAINT-VIVANT relative à la demande d'autorisation d'exploiter des installations de production et de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de la commune de Condom

demande présentée par M. LABORIE Luc , directeur de la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING SAINT-VIVANT

l'AVIS annonçant cette consultation du public, a été affiché

DU 30.04.2018 AU 28.06.2018

à la mairie de Moncaasem

et aux autres endroits prévus par l'article 7 de l'arrêté susvisé.

FAIT, à **HONCRABEA**V le 29.06.2018

NO MONO

LE MAIRE

NICOLAS CHOISNEL

N.B. : Affichage <u>quinze jours avant</u> le début de l'enquête et <u>pendant</u> toute sa durée A l'issue de l'enquête, remettre le présent document complété et signé, au commissaire enquêteur Ou adresser à la

> Préfecture du Gers – Bureau du droit de l'Environnement – 3 place du Préfet Claude Erignac 32007 AUCH CEDEX.

VIE EUNUMIQUE DU DEPAKIEME

E SOCIAL

0€. Siège 132200 296 AUCH 4/05/2018, a siège social VESQUERIE nommer HOMAS, 44 00 GIMONT Mme MON-

CH.

at S.O. lora arsan JTION

orivé en date VT-DE-MARé une socié-; caractéris-

IER

.RO (32110),

n par voie 'administralocation de mobiliers en démembredroits pouessoire. l'anit. La vente immobiliers le seul actif struction et bien immo-Iministration. tes valeurs es, titres ou ute société. ent

compter de Registre du tés.

Françoise meurant à Vationale et V demeurant (40800), 16

atriculée au ce et des

4 GERANCE

JTION

constitution nt les carac-

immobilière

/ILLE

Jlon - 32600

Iministration. reubles

JRE: 1 000

GERANCE: Mr Etienne GAVANIER et Mme Emilie GAVANIER demeurant à BEAUPUY (32600) - Au Coulon IMMATRICULATION: au RCS de

LIQUIDATION JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Jugement en date du 22/05/2018 prononçant la liquidation judiciaire

AQUAZZI (SARL)

10, route de la Roncette 50660 Lingreville 500 297 643 RCS COUTANCES ETABLISSEMENT PRINCIPAL: Chemin d'Engilis, RN 21, 32500 FLEU-RANCE (RCS AUCH 2009 B 182) -Nom commercial : AQUAZZI-**IMPORT**

ACTIVITE: Achat, vente de spas, jacuzzis, hammams, saunas. douches multifonctions, solarium. piscines ainsi que tous produits d'entretien, pièces détachées et accessoires se rapportant à ces produits

LIQUIDATEUR : Maître GIRAUDEAU 7C, Avenue de la République **50200 COUTANCES**

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

CASTEL ET FROMAGET

Société par actions simplifiée Au capital de 3 500.000 € Siège social: 35 Avenue Clément Fayat

32500 FLEURANCE 342 732 351 RCS AUCH

Aux termes d'un Conseil d'administration en date du 30 avril 2018, il a été décidé de nommer Monsieur Jean- Marc REIBELL, demeurant 62 rue de Missy 17000 LA ROCHELLE, en qualité de Président de la société, en remplacement de Monsieur Jean- Claude FAYAT, démissionnai-

Aux termes d'un procès-verbal en date du 30 avril 2018, le Président de la société a pris acte de la démission, à compter du même jour, de Monsieur Alain CORNIER demeurant 33 rue Jules Ferry 45600 SULLY SUR LOIRE, de son mandat de Directeur Général.

Mention sera faite au RCS d'AUCH. Pour Avis.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ABM

SASU au capital de 5000 Euros Le Bourguignon, 32300 L'Isle de Noé

817693211 R.C.S. Auch Par décision de l'Associé unique en date du 31/05/2018 l'associé unique

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Mme Marine Aio Badré Le Bourguignon, 32300 L'Isle de Noé, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Auch



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET SUR LE PROGRAMME DES TRAVAUX CONNEXES LIÉS À L'AMÉNAGEMENT FONCIER (Articles R123-5 à R123-7 du Gode rural et de la pêche maritime)

Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes de GIMONT, GISCARO, JUILLES et MON-TIRON

Le public et notamment les propriétaires de terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier sur les communes de GIMONT, GIS-CARO, JUILLES et MONTIRON sont informés au'une enquête publique sur le projet parcellaire et sur le programme des travaux connexes aura lieu:

du jeudi 21 juin 2018 à 8 h 00 all

lundi 23 juillet 2018 inclus, à 17 h 00 à la mairie de GIMONT

Où les intéressés pourront consulter le dossier d'enquête sur support papier et présenter leurs observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, à savoir lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; le mercredi de 8h à 12h ; le vendredi 8h à 12h30 et 13h30 à 16h

Monsieur René SEIGNEURIE, ingénieur EDF en retraite, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de PAU, se tiendra en mairie de GIMONT -Salle du Conseil - afin de recevoir les réclamations et observations des intéressés, aux dates et heures indiquées ci-après :

Le jeudi 21 juin 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Le vendredi 6 juillet 2018 de 9 h 00 à

12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, Le samedi 7 juillet 2018 de 8 h 30 à

12 h 00. Le lundi 23 juillet 2018 de 9 h 00 à 12

h00 et de 14 h00 à 17 h00. Durant la période du jeudi 21 juin 2018 à 8 h 00 au lundi 23 juillet 2018 à 17h, les observations et réclamations du public pourront également : être adressées par correspondance - le cachet de la poste faisant foi - à Monsieur le Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de Gimont - 85, rue Nationale - 32200 GIMONT:

être adressées par courrier électronique à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante: HYPERLINK "mailto:afafgimont@gers.fr" afafgimont@gers.fr;

être déposées sur le registre électronique accessible à l'adresse suivante http://www.aviscitoyen.fr/afafrn124

Le dossier d'enquête publique pourra en outre être consulté par le public du jeudi 21 juin 2018 à 8 h 00 au lundi 23 juillet 2018 à 17 h 00 :

sur le site du Département du Gers à l'adresse. suivante: http://www.gers.fr/ et sur le site dédié à l'enquête, à l'adresse : http://www.aviscitoyen.fr/afafrn124 sur un poste informatique accessible

au secrétariat de la mairie de GIMONT, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, cités ci-dessus, sur dossier papier, au secrétariat de la mairie de GIMONT, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, cités ci-dessus.

sur dossier papier, dans les mairies de Juilles, Montiron, Giscaro, aux iours et heures habituels des mairies de chacune de ces communes.

Il comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et celui des collectivités territoriales et de leur groupement, ou mention de l'absence d'avis dans

Les registres destinés aux observations sont disponibles, au secrétariat de la mairie de GIMONT, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, cités ci-dessus.

L'autorité auprès de laquelle des informations sur l'enquête publique pourront être demandées est le Département du Gers (81 route de Pessan, 32 022 AUCH-Cedex 9, téléphone : 05.62.67.40.40). La personne en charge de ce dossier est M. Jean-Claude DURAND.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par le public pendant un an à compter de la date de remise dudit rapport et desdites conclusions, sur support papier:

à la mairie de GIMONT aux heures et jours d'ouverture du secrétariat,

par voie dématérialisée sur le site du Département du Gers à l'adresse suivante : http://www.gers.fr/. En application des articles L. 121-21

et R. 121-29 du Code rural et de la pêche maritime, une fois le plan de parcellaire et le programme des travaux connexes approuvés par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier et examen des observations, ou, si la Commission Départementale a été saisie et a statué sur ce projet de parcellaire et de travaux connexes, le Président du Département du Gers ordonnera le dépôt du nouveau plan parcellaire en mairie et constatera la clôture des opérations à la date de ce dépôt. Il ordonnera également la réalisation des travaux connexes.

Son arrêté sera affiché, pendant 15 jours au moins, à la mairie de chacune des communes faisant l'obiet de cet aménagement foncier.

En application des articles L. 123-13, D. 127-4 et D. 127-6 du Code rural et de la pêche maritime :

Le renouvellement de la publicité légale antérieure relative aux droits réels autres que les privilèges et hypothèques a lieu par la mention de ces droits dans le procès verbal d'aménagement foncier agricole et forestier avec désignation de leur titulaire.

Les inscriptions d'hypothèques et de privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent attribués par l'aménagement foncier agricole et forestier que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois à dater de la clôture des opérations.

AVERTISSEMENTS:

Une attention particulière devra être apportée aux bornes mises en place par le cabinet de géomètres-experts SOGEXFO SEARL, pour délimiter les nouveaux lots de propriétés. Toute destruction ou détérioration de bornes donne lieu à l'application des dispositions des articles 322-1 à 322-4 du Code pénal. Les dommages et intérêts pourront atteindre le montant des dépenses nécessitées par la reconstitution des éléments de signalisation, y compris celles des afférentes topographiques entrainées par cette reconstitution.

A AUCH Le Président du Département du



PRÉFECTURE DU GERS Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau du droit de l'environnement Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE **PUBLIQUE**

COMMUNE DE CONDOM

Par arrêté préfectoral en date du 04 avril 2018 une enquête publique est ouverte sur la commune de Condom du 28 mai 2018 au 28 juin 2018 concernant la demande d'autorisation présentée par la Société COMPAGNIE D'ARMA-GNAC DUCASTAING ST VIVANT installation répertoriée sous les rubriques 4755-2-a (A), 2250-2 (E) de la nomenclature des installations classées.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figure dans l'étude d'impact et l'étude des dangers iointes au dossier et établies conformément au code de l'environnement et sont consultables sur le site www.gers.gouv.fr ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier présenté par le demandeur est déposé à la mairie de Condom, commune d'implantation, à la mairie de Moncrabeau (dans le Lot et Garonne), commune impactée par le projet, à la préfecture du Gers au bureau du droit de l'environnement, et est tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels des administrations précitées.

Un dossier dématérialisé sera aussi accessible, sur un poste informatique à la préfecture du Gers bureau du droit de l'environnement et à la médiathèque de Condom, via le site internet de la préfecture du Gers www.gers.gouv.fr (rubrique : Politiques publiques > Environnement > ICPF installations classées pour la protection de l'environnement > Procédures réglementaires > Autorisations.).

Pendant tout le public pou vations sur publique ouv de Condom, pourra égale lettre à la ma la préfecture droit de l'env électronique pref?ducasta

Les courrier annexés, dai au registre c Condom, publique et t public. Toute rier ou courri 28 juin 2018 considération enquêteur. Les observa

consultables frais de la r demande per l'enquête. Monsieur Sei nel de Gend été désigné par le préside tratif de Pau nence à la r dates suivant

- Lundi 28 n 00 à 12 heures - Jeudi 07 jı

00 à 12 heures - Lundi 18 jı 00

à 12 heures Jeudi 28 i 30

à 17 heures pour recevo réclamations la demande s Toute perso demander d Laborie Luc, COMPAGNIE DUCASTAIN Préfecture du de l'environr dant un an a quête publiqu ce du rappo motivées du à la Préfectu droit de l'en site www.aer de Condom. La décision viendra à l'iss une autorisa criptions ou Pour la pré

le chef de bı

ANNO Besoin Notr 05 E ISOLEMENT, ENDETTEMENT. 3 (appel non surtaxé)

7 474 710

1 5 8 13 14 15 21 26 27 29 34 38 47 49 50 52 53 55 60 63 XIULTIPLICATEUR

x 5

O LOCATE

5 866 588

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE... APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

ANNEXE 2

4 5 9 11 15 19 24 26 30 31 34 35 38 39 47 48 53 55 60 68 (X)ULTIPLICATEUR

x 2

O TO SER 9 145 726

1 JOUER COMPORTE DES RISQ APPELEZ LE 09 74 75

C 5684 2376 D 5275 0826 R 4 L 8291 3452 O 2976 9049 P 6

9 145 726 A gagner, au tirage LO

120

\$40.43

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT. APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

contacts, rencontres

Générateur de rencontres du es-unions-mariages.fr 05 61 23 80 66 / 06 58 12 11 87 Uni-centre durant

à nouveau regarder l'avenir à deux ! Sa alle aime, en dehors de son travail, cuisiner artager en amoureux I Div., 43 ans. D 5219 fois réservée, elle a besoin de retrouver t a envie aujourd'hui de voir sa vie changer. ntionné, responsable, sera sensible à votre

ante, assistante sociale, 56 ans, div., elle irs de voyages, culture, visite de châteaux, xonnaître, de s'enrichir. Très conviviale, elle i fan de la nature. Vous avez un bon niveau ur et morales, dans le partage mutuel des

r simple et être naturelle. Gaie, curieuse de les, elle a le don de l'écoute, une ouverture ui. Ble a des convictions, des idées, des lé d'une grande délicatesse et d'attentions.

cour et dans sa tête. Fonctionnaire, cette i du bonheur. Elle sât ce qu'elle veut, est et le sait ce naive, nature, campagne, mer, montagne, at que vous êtes dynamique. D 5223 e tendre sensualité, voic ce qui se dégage fois femme d'inhietier, elle aime la déco, a chorale, pratique des activités comme la

renant et sera sensible à votre éducation

elle sait vivre tout simplement. Maintenant intelligent, courtois, sérieux, pour une vie s. Elle alme les animaux, la nature où elle imes centres d'intérêts, agréable, souriant, "PERSONNALITE ATTACHANTE", elle est équilibrée, conviviale, attachée aux waies valeurs. Elle sait faire preuve de générosité, d'empathle, d'attention. Div., 67 ans, charmante dame souriante, une envie de vivre une retraite agréable avec Monsleur courbis, blenveillant, attachant, ayant de la personnalité et une gaieté de cœur. Retraitée. D 5226

personnalité et une galeté de cœur. Retraitée. D 5226

Souriante, dynamique, div., 68 ans, à la fois sensible, sentimentale, elle aime le contact, elle a besoin de se sentir utile. Aujourd'hui elle aimerait davantage penser à elle, se sentir aimée et avoir un ami qu'elle pœurra aussi aimer, chérir pour partager d'agréables moments. Elle vous attend, bonne présentation, aimable, chaleureux. Elle aime les balades, la nature, la mer. Retraitée chef d'entreprise. D 5227

• Veuve, 70 ans, retraitée, elle ne supporte pas cette solitude depuis le décès de son mari. Elle veut vraiment penser à autre chose. Elle est parties de la contraite de la contraite

ne deces de soit infant. Eur veut vanient petes à audie vioce. Le co prête à tout partager, y compris son habitation, ou si vous en décidez autrement, elle peut changer de cadre de vie pour que la vie soit plus agréable en étant à deux. Vous êtes optimiste, prévenant, sincère, vous aimez les balades, la nature, la campagne, vous êtes faits pour vous entendre l D 5228

entendre I D 5228

**Pleine d'énergie, bon caractère, douce, délicate, discrète, elle aime découvrir, profiter de la vie. Veuve, 71 ans, retraitée ambulancière, elle recherche une relation amicale basée sur la confiance, la sincérité, la tendresse. Elle vous recherche Monsieur, loyal, alerte, ayant comme elle le désir de voyager... pourquoi ne pas le faire à deux ? D 5229

ELLE GARDE UNE BELLE SILHOUETTE, sensible, senfimentale, elle est

"ELLE GARDE UNIE BELLE SILHOUETTE", sensible, sentimentale, elle est d'une grande gentillesse. Veuve depuis longtemps, elle s'est consacrée à son activité professionnelle. 77 ans, retraitée, elle est vraiment digne d'initéet, a toujours aimé s'instruire et découvrir. Elle recherche de votre part Monsieur, du respect, du dialogue, du partage, de l'échange, pour une belle complicité 1 D 5230
Battante, toujours active, pleine d'énergie, 78 ans, elle vous attend pour rompre sa solitude. Pleine de vie, à la fois sensible, accueillante, elle aime aller voir une exposition de peinture, d'arts, aller au chéma, faire un voyage ou plus simplement se balader ou jardiner. Elle vous recherche galant, ayant de l'éducation et du savoir-vivre, Veure, rétraitée. D 5231
Pleine de vitalité, d'énergie, elle vous étonnera. Vous êtes comme elle à son âge (82 ans), cutivé, vous aimez aller au fhéâtre, assister à un concert de musique classique, vous aimez lire, échanger,

partager, elle n'a qu'une envie : vous rencontrer et peut-être passer de plus en plus de temps en votre compagnie. Veuve, retraitée secrétaire de direction. D 5232 • "BELLE PRESTANCE ", 46 ans, div., c'est un homme réservé, sympathique et agréable. De la rigueur, de la drotture, il a le respect d'autul. Il recherche la complicité, l'honnêteté, lo dialogue dans sa future vie de couple. Vous savez rester simple, naturelle, plaisante, vous almez la nature, les

dans sa future vie de couple. Vous savez rester simple, naturelle, plaisante, vous aimez la nature, les balades, pourquie pas jardiner. Carder. D 5233

"RESPECTUEUX, COURTIOIS", bonne éducation et savoir-vivre, à la fois classique, moderne et BCBG, div., 50 ans , commerçant, il recherche une femme même profil, naturelle, sportanée et dynamique pour vivre une retation d'échange et de complicité. Il aime s'évader, adore les voyages, les sorties, les découvertes et apprécie la mer, la montagne, la campagne, les balades. D 5234

Vivre à deux dans la simplicité, la complicité et la bonne humeur. Trouver amour, tendresse, respect et conflance auprès devous Madame qui avez des qualités d'homèteté, de sanciété, de fl'dérité. Chef d'entreprise, 55 ans, div., il aime les sorties (théâtre, concerts, restaurants), la mer, les voyages, le tourisme, il ne démande qu'à être heureux, vivre en harmonile dans la conflance réctorque. D 5235

voyages, le tourisme. Il ne demande qu'à être heureux, vivre en hammonie dans la confiance réciproque. D 5235

• Bien s'ûr, il adore ses enfants qui quittent le navire peu à peu... et maintenant que son divorce est dépassé, il se donne le droit d'aimer à nouveau et se dit qu'après tout lui aussi a le droit au bonheur à deux. De nombreuses cordes à son arc, il vous souhaite édectique, vive, naturelle, spontanée. 56 ans, dans l'enseignement. D 5236.

• "HARMONIE, CONFIANCE, RESPECT", avoir une vie riche d'émotions dans laquelle on donne la préférence au courage, à la sensibilité, à l'envie de se rendre mutuellement heureux, voil à ce que demande ce monsieur de 57 ans, divorcé. Il a des goûts simples, il alme le jardnage, le briotage, aler à la pêche pour se détendre. Il vous recherche douce, sensible, équilibrée pour vivre une relation heureuse à deux et partager sorties, voyages, restaurant. Fonctionnaire. D 5237

• "PARFAIT BRICOLEUR", il a de l'or dans les mairs et sait en profiter. Il aime sorti, visient, profiter de week-red au brd de la mer oût il au niple d'a-terre. Il aime aussi voyage, a toujours des projets. Rebraits arisan, 61 ans, divorcé, il a envie de vous rencontrer conciliante, dynamique, partante pour une nouvelle relation sérieuse. D 5238

• Belle carrure, belle prestance, 63 ans, c'est un homme agréable sachant rester simple, à la

• Belle carrure, helle prestance, 63 ans, c'est un homme agréable sachant rester simple, à la

fols discret, réservé, il est très estimé par recevoir, partager. Il recherche une dame « le souhait de profiter d'un avenir heureux. de l'immobilier, D 5239

Div., 64 ans, il a vraiment envie de profiqu'il était en activité. Madame, même si voi toujours à s'occuper et sera là pour vous c

objours à societie et set at a poir vois c'humour. Retraffé ingénieur. D 5240

• Il vous espère en accord avec vous rr les bonnes tables, sa région si tendre à sor remarier, plutôt à nouer une amitié qui mr et la sincerité. D 5241

 Un mélange savoureux de passion et il adore les énergies naturelles, le bio, ma Son regard vert, sa sifhouette de jeune hon naturelle, vibrant au son de la musique et d porter, cadre territorial, divorcé. D 5242 • "SYMPATHIQUE ET CHALEUREUX", un l

respectueux, attentionné, 72 ans, en grar vous faire plaisir car il aspire au partage d'i attentionnée et avenante. Retraité notable, • Ancien haut fonctionnaire, 74 ans, d recherche une femme bien dans sa peau s'inscrit dans une démarche à long terme. marcher ou flâner en ville ? Cet homme vous • Il est un homme comme on les aime, fu qui apaisent, bon vivant avec un bon sens retraité a envie de retrouver une vie simple Un monsieur simple, charmant, 84 an son intérieur, fait la cuisine, apprécie le jan Vous aussi, vous aimez la simplicité, vous venez le rencontrer. Veuf, retraité agent coi

ence matrimoniale fondée en 1981: Vivez l'été à deux! Une seconde année offe

12 07 20 73 KARINE

leune femme célibataire ii aime les hommes et qui ssume ! Je peux recevoir ez moi. MES FOTOS env. KARINE au 63637

CLARA, jeune infidèle ch. hom pour assouvir ses besoins sexuels et rien de plus. Tél. au 06.01.41.08.39

ontacts

VOYANCE

MAÎTRE JULIEN rand voyant médium Guérisseur

Sérieux et efficace. Spécialisé dans les problèmes affectifs, familiaux, professionnels et amoureux. Désenvoûtement. Impuissance sexuelle.

sultats possibles ns les 24 heures. iement après (3 attendez plus. sez vos questions.

07 80 85 87 11

MAÎTRE MOU

Spécialiste dans la résolution des problèmes : Amour, familles, fidélité entre époux, chance, protection contre les ennemis

> 07 87 90 48 86 S'adresse à des adultes

PROFESSEUR BARAKA

JE PROPOSE

AUCH - JULIE DETENTE Tél: 07 72 07 97 80 RCS: 410 610 199

Voyant médium

Paiement après résultats

MAÎTRE BOUMBA

Voyant Médium/Marabout Guérisseu écialiste dans tous les domaines. 06 28 68 33 46

Abre voyant Médium guérisseu Résout lous vos problèmes mour – Mauvais sort – Chance Impuissance sexuelle etc. Résultats rapides - Reçoit sur RDV 07 83 28 59 96 (31mt 838 215 036 00016)

services

Santé et Bien-être

GASCONNE d'HLM du Gers PREIGNAN (32)

Dans lot., prox. commerces & transport, PAVILLON 3 ch, séjour avec cuis, séparée, gge, jardin, chauf elect., menuiseries neuves. SH 84m².

109 300°

immobilier

Immobilier

MAISONS VILLAS

Maisons Villas

Moins de 100 k€

MAISONS PAS CHÈRES www.transaxia.fr 23- AUZANCES

Belle maison à rénover sur 1 173 m² DPE non éligible



PRIX: 45 000 € TÉL. 02 48 23 09 33

de 100 k€ à 150 k€

STÉ ANONYME

A VENDRE

DPE : E. Excellent rapport qualité-pris 05.62.61.71.50

Viager

Pascal DULAC Expert viager

Recherche biens pour vente en VIAGER LIBRE ou OCCUPE

VENTES à TERMES www.3gimmobilier.com/dulac

06.09.96.33.53

Immobilier

MAISONS VILLAS

L'IMMOBILIER 100% ENTRE PARTICULIERS Acheteurs Français

et Européens recherchent tous types de biens sans commission à la vente (DEM22)

0 800 141 160 Service et appels gratuits

Location

VIDES

MEUBLÉS

Part. LECTOURE (32), Loue T2 blé, équipé, tout confort. Site ur Semaine, quinzaine, mois et+. T 56 82 73 36 (HR)

Appartements

T2

BIARD (64) - 200m plage, loue appar-tement T2 possibilitée 4 personnes, parking et jardin privé, Juin a Octobre à la semaine. 06 71 25 29 70 55153277

Part. LECTOURE (32), Loue T3 blé, équipé, tout confort. Site ur Libre de suite. Tél. 06 56 82 73 36

mer

tect

mer

Pen

pou

ďen

mai

égal

SUST

bure

par

vant

Les

les

mai

et t

vati

aprè

cons

Les

com

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DU GERS

Commune de Condom Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Bureau du droit de l'environnement - Installations classées pour la protection

de l'environnement Par arrêté préfectoral en date du 04 avril 2018

une enquête publique est ouverte sur la commune de Condom du 28 mai 2018 au 28 juin 2018 concernant la demande d'autorisation

fait l'en Mor mer enq trati

JOHINA de la GEINOCTARE

GROUPE LA DEPECHE DU MIDI

Société Anonyme au capital de 3,377,010 é
Siège: Avenue Jean-Baylet, 31095 Toulor

Til. 05.62.11.33.00 - Fax: 05.61.44.74.74 - contact@ eche.com -Michel BAYLET 14. Obe. 11. 33.00 - Fax: 00.00-07-07-0 Contactigning beneficed by Président-director général, Responsible de la Rédection: Jean-Michel DAYLET evésidents-directours généraix: Marie Frame dy DRICHIAND-BAYLET et Bernard MAFFRE Directour de la Publication: Jean-Nicolas BAYLET. 1 5 8 13 14 15 21 26 27 29

LA DÉPÊCHE Journal de la démocratie

U GERS toyenneté alité nvironnement

oour la protecmement 'UNE ENQUÊTE

CONDOM

al en date du quête publique

commune de ai 2018 au 28 nt la demande entée par la VIE D'ARMA-G ST VIVANT riée sous les (A), 2250-2 (E) des installa-

actéristiques de e dans l'étude des dangers établies conforl'environnement es sur le site isi que l'avis de rentale.

par le demanà la mairie de d'implantation, crabeau (dans le nmune impactée éfecture du Gers de l'environnela disposition du prendre connaisheures habituels précitées.

rialisé sera aussi poste informa-:ure du Gers l'environnement de Condom, via la préfecture du uv.fr (rubrique : es > Environneallations classées de l'environneréglementaires >

rée de l'enquête, rmuler ses obsergistre d'enquête et effet à la mairie de l'enquête. Il les adresser par ismentionnée et à Gers, bureau du ement, ou par voie dresse sulvante : f

@gers.gouv.fr. courriels seront meilleurs délais, sé à la mairie de de l'enquête

la disposition du rvation, tout courceptionné après le pourra être pris en ar le commissaire

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

POULTAINING

Monsieur Serge BRISCADIEU, Colonel de Gendarmerie à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Pau. Il assure une permanence à la mairie de Condom aux dates suivantes :

Lundi 28 mai 2018 de 09 heures 00 à 12 heures 00 - Jeudi 07 juln 2018

de 09 heures 00 à 12 heures 00 - Lundi 18 juin 2018

de 09 heures 00 à 12 heures 00 - Jeudì 28 juin 2018 de 14 heures 30 à 17 heures 30

pour recevoir les déclarations ou réclamations des tiers intéressés sur la demande susvisée.

Toute personne intéressée peut demander des informations à M. Laborie Luc, Directeur de la Société D'ARMAGNAC COMPAGNIE DUCASTAING ST VIVANT ou à la Préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement et peut, pendant un an après la clôture de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement ou sur le site www.gers.gouv.fr et à la mairie de Condom.

La décision préfectorale qui interviendra à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie de prescriptions ou un refus.

Pour la préfète et par délégation, le chef de bureau du droit de l'environnement Frédéric GUERTENER



Laurent MINVIELLE Marianne BAZIN Arnaud DURAND Notaires Associés Place René Cassin 32130 Samatan

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Laurent MINVIELLE, Notaire à SAMATAN (Gers), Place René Cassin, le 30 mars 2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AUCH 1er, le 06 avril 2018, dossier 2018 08375, référence 2018 N 00233, a été cédé par :

Xavier Berthol BELARD, époux de Nicolas André Georges MIROUZE, demeurant à LOMBEZ (32220) 8 rue des Sarrades.

A La Société dénommée GUIT'GA-LAVAR, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à SAMATAN (32130), Quartier de la Rente, numéro SIREN 837609825, RCS AUCH.

Un fonds de commerce de bar reshébergements hôtel taurant "chambres d'hotes", boutique objets divers, exploité à SAMATAN (32130),

quartier de la Rente, lui appartenant, connu sous le nom commercial AU CANARD GOURMAND, et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de AUCH, sous le numéro 350 662 227.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er mars 2018.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 EUR), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour 76.270,00 €, - au matériel pour 43.730,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet

Pour Insertion Le notaire



Laurent MINVIELLE Marianne BAZIN Arnaud DURAND Notaires Associés Place René Cassin 32130 Samatan

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent MINVIELLE, Notaire à SAMATAN (Gers), Place René Cassin, le 25 avril 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en ques-

La dénomination sociale est : SCI DIAGUE

Le siège social est fixé à : SARAMON (32450), 19 Place du Château

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme CINQ CENT CINQUANTE EUROS (550,00 EUR)

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le premier gérant de la société est : Monsieur Patric DIAGUE, demeurant à SARAMON (32450) 19 Place du Château.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUCH

Pour avis Le notaire. DISSOLUTION

EARL FERME DU LORIOT

EARL à capital variable de 188400,00 Euros Au Loriot, Au Loriot 32550 lasseran, 32550 Lasseran

493418636 R.C.S. Auch Par décision du Gérant en date du

30/04/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jeanjacques Garbay, A Mounon, 32550 Lasseran et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Jean-Jacques Garbay.

Mention en sera faite au RCS de Auch

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EURL KENAKO

au capital de 10000€ siège social au village 32600 Lias RCS AUCH 752 370 601

Le 01/04/2018, l' AGE a décidé de transférer le siège social au 10 rue du 8 mai 1945, 34200 Sète, à compter du 01/04/2018. Radiation au RCS de Auch. Nouvelle immatriculation au RCS de Montpellier

S.C.P. « BERTRAND - BOYER » Société d'Avocats Consells en Droit des Sociétés ALBI (Tarn) Villa Rochegude 12, Boulevard Carnot

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ALBI (Tarn) du 3 avril 2018, enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'EN-REGISTREMENT D'AUCH I, le 20 avril 2018, Dossier 2018 09606, référence 2018 A 00808,

Madame Véronique CASTAING-CIEUTAT, demeurant à GIMONT (Gers) 8, Rue de l'Evesquerie, a cédé à la société « LCP », société par actions simplifiée au capital de CINQ MILLE EUROS (5 000 €), ayant son siège social à CUNAC (Tarn) 85, Route de Villefranche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBI sous le numéro 838 161 222 et identifiée au Répertolre National des Entreprises (SIRET) numéro 838 161 222 sous le 00016,

le fonds de commerce de vente de vêtements enfants et accessoires en magasin et sur internet, connu sous l'enseigne et le nom commercial « IL ETAIT UNE SOIE ... LES PIT-CHOUNS », exploité à GIMONT (Gers) 3, Place du Marché, pour l'exploitation duquel Madame Véronique CASTAING-CIEUTAT est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUCH sous le numéro 514 315 290 et identifiée au Répertoire National des Entreprises (SIRET) sous le numéro 514 315 290 00023, moyennant le prix global SEPT MILLE TROIS CENTS

EUROS (7 300 €), s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 2 300 € et aux éléments corporels à concurrence de 5 000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2018.

Les oppositions seront reçues au lieu d'exploitation du fonds à GIMONT (Gers) 3, Place du Marché, où il a été fait, à cette fin élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront, soit la présente insertion, soit la publication de la vente au Bulletin Officiel des Annonces commerciales si cette dernière lui est postérieure. Pour insertion unique.

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

DEGUINES

SCI au capital de 1 000 € Siège social : 4 avenue Henri IV -Barbotan les Thermes 32150 CAZAUBON 511 232 688 RCS AUCH

Par décision du 30/04/2018, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 30/04/2018. Les comptes de liquidation amiable

seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUCH.



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNI-VERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Lol nº 02016-1547 du 28 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 26 avril 2018, Monsieur Jean-Claude BLANCHET, en son vivant retraité, divorcé de Madame Monique Jeannine Henriette BES-SIERE, né à AGEN (47000) le 7 décembre 1938, demeurant à AUCH (32000) 12 rue Marceau Résidence Kleber, décédé à AUCH (32000) le 6 décembre 2017, a consenti un legs universels conjoints à Madame Odette ASPE pour 1/2 et Madame Valérie AMADEO pour 1/2. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivler DEYMES, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Office Notarial d'Andernos Les Bains», titulaire d'un Office Notarial à ANDERNOS-LES-BAINS (Gironde), 91 Boulevard de la République, le 26 avril 2018, duquel il résulte que le légataires remplissent les conditions de sa saisine, compte tenu du caractère universel de leur legs et de l'absence d'héritiers réservataires. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succes-

sion: Maître (re à ANDERN rences CRPC mois suivant I fe de l'expéc d'ouverture c de ce testan tion, le légat procédure d'e

COMMISS

SOCIET RE DU

Société p Au ca Siège so 327 478 11 Suivant AG société LA représenté p gérant, ayar Boulevard C été nommée saire aux Co

de six exerci

AVIS

Aux termes privée en 16/03/2018, société pré tiques suiva Forme : So fiée Dénomination

Siège : Lie 32230 TOU Duree . 20 Capital: 11 Objet: Tran Exercice du cié peut par lectives su tité et de l' ses actions avant la c réserve di chaque ass voix qu'il d'actions. Agrément : l'exception ciés, sont la collectiv Président MOTHE, (Morpions, La Société d'AUCH.

> SARI SARL 8 Siège soc 41848060 les assoc tion antici liquidateu Chemin d fixé le slè social. N Auch.

Par arrêté préfectoral, nous sommes habilités à publier les et judiciaires sur 11 dénartements généreuse et vraie, adorant la vie as peur, et elle adorerait rencontrer e à la vie à la campagne. C'est une au foyer, divorcée. Elle vous espère

i, est tolérante et ouverte sur les sont grandi et son divorce assumé, simplicité, humour, elle souhaite tionnaire, div D 5110 la santé, affirme sa féminité au ufait Elle adore les voyages mais ore lire des romans. Elle ne serait . Div. D 5111

. Div. D 5111
un compagnon pour partager des ties à deux et rompre sa solitude... fiance en elle et envers les autres! tionné et respectueux. Div. D 5112 fre de 64 ans voudrait profiter r qui l'élégance n'est pas un vain nec eccoon, elle vous veut calme, dre du bon temps à 2. Div D 5113 tête, elle aimerait tant partager à e vous souhaite dans la séduction,

honnête et prévenant. Elle a besoin d'être rassurée ; si vous vous sentez l'âme d'un protecteur, dépêchez-vous de la rencontrer ! D 5116

renconter ! D 5116

• Elle ne fait pas son âge mais alors vraiment pas ! Veuve, elle recherche un monsieur décontracté plein d'entrain et d'envies car, à 70 ans, elle bouge beaucoup (permis et voiture) et a de nombreuses activités. Elle recherche une tendre complicité faite de simplicité et de joie. Retraitée milieu médical. D 5117

• Elle adore s'occuper de son jardin ou bien encore mitonner des petits plats. Ses balades avec son chien ne lui suffisent plus, elle veut retrouver une complicité, une douce compagnie car depuis qu'elle est veuve, elle s'ennuie de cette présence masculine qui lui manque tant. Veuve, 74 ans. D 5118

• Belle femme romantique, encore un peu en activité car elle est très dynami

Veuve, 74 ans. D 5118

• Belle femme romantique, encore un peu en activité car elle est très dynamique.
Tournée vers les autres et ses enfants, elle a décidé de prendre en main son avenir.
Elle recherche un homme à la fois décontracté, rassurant, aux larges épaules, possédant comme elle de l'éducation car elle est sensible aux bonnes manières!

75 ans, veuve. D 5119

• 81 ans, cette gentille retraitée, totalement autonome (elle conduit) recherche un homme tendre, bienveillant qui saura prendre soin d'elle. Si elle aime cuisiner, elle apprécie aussi les promenades au milieu de la campagne car la ville ce n'est pas trop son true! Prête à accueillir, veuve. D 5120

 53 ans, un brin romantique, bien installé dans son poste professionnel, il aimerait tant vivre à deux avec une personne calme, aimant les expos, les arts en général mais aussi les concerts, les cinés... Il aime voyager, la culture au sens large, il apprécierait de partager de mêmes centres d'intérêt avec vous Madame I Cél. D 5124 Madame I Cél. D 5124

• Des yeux très bleus, grand, sportif et très séduisant, dynamique autant que créatif, 56 ans, artisan, célibataire après une union libre, c'est un homme travailleur, réfléchi mais capable aussi de fantaisie et de surprises! Il désire ardemment partager une nouvelle vie avec une femme alliant élégance physique et morale. Enfants bienvenus. D 5125

• En profession libérale, cet homme de 61 ans souhaite profiter à plein de la vie. Separé, sa fille s'est envolée et il veut retrouver le sourire et le plaisir d'aimer. Joyeux, la tête sur les épaules, il s'adonne à tout un tas d'activités, avide de les partager avec une femme tout comme lui, décontractée et impliquée dans sa quête de l'autre. D 5126

il apprécie tout autant les virées à moto... Il a ses entants en garde alternée et recherche une jeune temme voulant s'investir dans une vie de couple. 50 ans, div., salarié. D 5123

de l'autre. D'5126 • Ingénieur à la retraite, belle présentation, il est au calme dans sa campagne après une vie urbaine dans le cadre de son activité professionnelle. Cheveux blancs, regard lumineux, il a beaucoup d'activités. Gentillesse, enthousiasme, voilà ce qui

Il adore travailler le bois ou enc la campagne, s'ennuie alors qu'il au bricoleur, il recherche une belle com

bricoleur, il recherche une belle com pour une promenade... les idées n Veuf, 67 ans. D 5130

• En retraite depuis quelques an une affection qui lui manquent tant à voyager à travers le monde pour homme est riche d'expériences et il gamin! Div. 71 ans. D 5131

• Il a vécu longtemps hors de Fra dans notre région, lui pèse. Certes, plus. Trop de dimanches à tourner . Simple, calme, il est dynamique, g D 5132

• Ancien cadre international. 78

D 5132

Ancien cadre international, 78 recherche une belle complicité avec la pêche pour l'accompagner et vin balades, il est très actif et ne fait pas • Ancien commerçant, non seulen porte comme un jeune homme ! Il e

gré de ses envies et voudrait une be et rassurants ? Venez à sa rencontre

-Rar

com

conv

de c

-App

aux

-Affi

-Dét gag -Rer

part

-Apt

dou

sion

-App -Rer

-Rév

-Rér

-Fix:

-Pol

Toul

qu'il

blée

repr

con

Un

dan

des

adre

par

tard

être

et s

trois

Dan

atte

sem

2018

Sept

Le C

de 20.000 adhérents nous ont fait confi nce matrimoniale fondée en 1981, plus



ALICE cinquantaine sexy ch hom libre (ou pas) pr belle aventure. el discret au 0895 07 96 32

5 61 07 69 69 **:LEPHONE ROSE**

Dialogue coquin CB-Mt-Ck (ecn)



irmière, dispo. soirs et week-ls pr plans coquins & discrets Me tél. au 95 07 92 31 (0,80€/mn)



AMANDINE, 37 a., in couple ch. hom. pour me

pr RDV DISCRET au 95 69 14 03 (0,80€/mn)

EVA 38 ans onte ses aventures érotiques, pour écouter son histoire **tél. au 0895.22.74.74** Code histoire 0071 (ne-0,80€/mn)

HOMMES

RENCONTRES H/H

08 95 02 05 50 0,80€/mn (ech)

Contacts

VOYANCE

GRAND MEDIUM - GUÉRISSEUR

28 ans d'expérience Amour - Bien-être - Chance Résultats rapides - Connu dans le monde entier. Vous parle du passé, présent et de l'avenir. Pour sortir de la solitude Rencontrer l'âme sœur Retour immédiat au foyer de la personne aimée. Consolider les

liens du couple. Guérir l'impuissance sexuelle. l'obésité et la dépression nerveuse. rotéger contre le mauvais sort

Neutraliser les ennemis, être délivré du mal ou se désenvoûter.

Professeur MAMBA 06 34 27 90 74

© ©

5 BORS NUMEROS + 96

2 BONS NUMEROS

1 BON NUMERO

+ SPEAN

O BON NUMERO

+ SPEAN

(1)(8)(10)

3 719 127

3 odes LOTO® gagn

265 235

3253

 Trops des 10 codes (DOB) grapment 0.20 000 €

 A 7101 0235 [B 2427 2697] [D 5269 4606] [E 9739 5340] [E 1730 2866]

 J 2024 1220 [P 4759 4068] [E 9164 6315] [P 5312 0890] [V 0593 5402]

A gagner, au tirage LOTO® du samedi 5 mai 2018 :

50

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

2 000 000 €*

Professeur TASSI Voyant Médium Célèbre guérisseur

Résout tous vos problèmes, crise conjugale, amour, mauvais sorts, ance aux jeux, problèmes familiaux impuissance sexuelle etc.

06 25 00 90 69

KARA VOYANCE

Voyant Médium Guérisseur Spécialiste des travaux occultes AMOUR – CHANCE – FAMILLE – Etc. 06 43 38 67 50 - RCS 350 085 189 000 24

MAÎTRE MOU Voyant médium

Spécialiste dans la résolution des problèmes : Amour, familles, fidélité entre époux, chance, protection contre les ennemis Paiement après résultats

> 07 87 90 48 86 S'adresse à des adultes

services

JE PROPOSE

Santé et Bien-être

AUCH - JULIE DETENTE TEL. 07 72 07 97 80

10

4 500 000 € 100 000 €

1 000 €

Résultats du tirage du mercredi 2 mai 2018

(21)

146 318 jeux gagnanis unitaires à ce tixage

fdJ.fr

Character programme construction of the party for some condition of the party of th

(KE45-)61 113

(14)

ANNEXEL pour recevoir les déclarations ou réclamations

Journal habilité à receyoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, ar-rêté ministériel NOR : MICE1733475A. Prix : 1.82€ HT le millimètre par colonne, de filet à filet. Reproduction certifiée conforme.

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DU GERS

Commune de Condom Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Bureau du droit de l'environnement - Installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 04 avril 2018 une enquête publique est ouverte sur la commune de Condom du 28 mai 2018 au 28 juin 2018 concernant la demande d'autorisation présentée par la Société COMPAGNIE D'ARMA-GNAC DUCASTAING ST VIVANT installation répertoriée sous les rubriques 4755-2-a (A), 2250-2 (E) de la nomenclature des installations classées. L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figure dans l'étude d'impact et l'étude des dangers jointes au dossier et établies conformément au code de l'environnement et sont consultables sur le site www.gers.gouv.fr ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier présenté par le demandeur est déposé à la mairie de Condom, commune d'implantation, à la mairie de Moncrabeau (dans le Lot et Garonne), commune impactée par le projet, à la préfecture du Gers au bureau du droit de l'environnement, et est tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels des administrations précitées.

Un dossier dématérialisé sera aussi accessible, sur un poste informatique à la préfecture du Gers - bureau du droit de l'environnement et à la médiathèque de Condom, via le site internet de la préfecture du Gers www.gers.gouv.fr (rubrique : Politiques publiques > Environnement > ICPE installations classées pour la protection de l'environnement > Procédures réglementaires > Autorisations.).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de Condom, siège de l'enquête. Il pourra

des tiers intéressés sur la demande susvisée. Toute personne intéressée peut demander des informations à M. Laborie Luc, Directeur de la Société COMPAGNIE D'ARMAGNAC DUCASTAING ST VIVANT ou à la Préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement et peut, pendant un an après la clôture de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture du Gers, bureau du droit de l'environnement ou sur le site www.gers.gouv.fr et à la mairie de Condom.

La décision préfectorale qui interviendra à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie de prescriptions ou un refus.

Pour la préfète et par délégation, le chef de bureau du droit de l'environnement Frédéric GUERTENER

VIE DES SOCIÉTÉS

Assemblée générale

AVIS DE CONVOCATION

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE SOCAMA PYRENEES GARONNE Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par les dispositions du titre Ier du livre V du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux sociétés de financement, affiliée à BPCE et agréée en qualité de société de financement

AVIS DE CONVOCATION

Faute de quorum nécessaire lors de l'Assemblée Générale Mixte de la société en date du 3 mai 2018, les sociétaires de la SOCAMA PYRÉNEES GARONNE sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 14 mai 2018 à BALMA (31130), 33-43 Avenue Georges Pompidou, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

-Rapport du Conseil d'Administration à l'assem-

blée générale extraordinaire -Modifications statutaires liées au statut de société de financement et à la gouvernance de ces sociétés au regard du Code monétaire et financier (modification des articles 1, 3, 20, 24, 27, 29 et 31 et création d'un article relatif à la

1 42 48 + 4 6

10,40 € 2.50 4 13,10 € 13,10 € 0,40 €

67

1 000 000 €

fdj.fr (KSNE) 61 113

TTEMENT, DÉPENDANCE.. ppel non surtaxé)



4 9 15 18 20 21 27 28 32

sultats des tirages du nercredi 2 mai 2018

28 33 34 35



LAZ, 19 a le 2 008 La Soci 38.1° au s trice A : 1

ARM

capi



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

ANNEXE 3-7

SERVICE ANALYSE ET PREVENTION DES RISQUES Chemin de la Caillaouère CS 90505 – 32021 AUCH cedex 09

05 42 54 12 18/19

Mél: groupement.operationnel@sdis32.fr

RAPPORT D'ETUDE

Avis technique du SDIS du Gers en date du 27 juin 2018

N° d'ordre du SDIS: 11953

Nom de l'établissement : COMPAGNIE D'ARMAGNAC DU CASTAING - SAINT VIVANT

Adresse: ZONE INDUSTRIELLLE DE POME ROUTE DE NERAC - Commune: CONDOM

Maitre d'ouvrage : COMPAGNIE D'ARMAGNAC

Représentant de la personne morale : M. Luc LABORIE

Réf: D-2018-002659/AN

Affaire suivie par : Capitaine Patrick BIFFI

1) Réglementation applicable

- Le code de l'urbanisme
- Le code de l'environnement
- Le code général des collectivités territoriales
- La note interministérielle du 3 juillet 2015 relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement. (ICPE)

Présentation du projet

Par transmission reçue dans mon service en date du 27 mars 2018, vous m'avez communiqué pour avis, un dossier de demande d'autorisation relative à une installation de production et de stockage d'alcool de bouche, répertoriée sous la rubrique 4755 de la nomenclature au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

3) Descriptifs sommaire

La Compagnie d'Armagnac DUCASTAING SAINT VIVANT exploite à Condom dans le Gers (32) un ensemble industriel comportant :

- une distillerie où est fabriquée de l'Armagnac par distillation de vin blanc;
- des chais de stockage et de vieillissement de l'Armagnac (3 chais) ;
- une plateforme où sont implantées les cuves pour le stockage du vin blanc (aménagée en 2016).

L'établissement est implanté sur la zone industrielle de POME, au nord-ouest du centre-ville de Condom, en bordure de la route départementale D930 (Route de Nérac).

Les sites 1 et 2 sont actuellement à déclaration. Cependant, ces deux entités étant physiquement reliées par une canalisation enterrée de transfert d'alcool, il a été souhaité de réunir administrativement ces deux sites exploités par la société Compagnie d'Armagnac DUCASTAING - SAINT VIVANT.

Par ailleurs, la Compagnie d'Armagnac DUCASTAING SAINT VIVANT a pour perspective de continuer à développer ses activités en augmentant sa capacité de distillation.

La capacité de production actuelle de distillation de 40 hl/j sera portée à 80 hl/j avec la mise en place de deux nouveaux alambics. Cela permettra de réduire la durée de la campagne de distillation. La quantité annuelle de vin distillé restera identique.

La capacité de stockage en alcool restera également identique : 2 501 m³.

3.1) Les moyens d'alerte du SIS;

L'établissement alertera le 18 en cas de sinistre.

3.2) L'accessibilité au site

L'accès au site peut se faire par la voie d'accès à la zone industrielle depuis la route départementale D 930.

3.3) L'accessibilité aux installations

Aucun élément.

3.4) Les moyens de lutte contre l'incendie

3.4.1) moyens internes

Des extincteurs, de capacités variables et contenant un agent d'extinction adapté au type de feu à combattre.

3.4.2) moyens extérieurs

Mise en place d'une réserve d'eau assurée par deux cuves béton en place d'une capacité unitaire de 250 m³, soit 500 m³ au total. Elles seront équipées pour permettre leur utilisation par le matériel des pompiers.

Les deux poteaux incendie communaux pourront être utilisés uniquement en éventuel complément.

Mise en place d'une réserve d'émulseur de 11,5 m³. Avec la réserve des pompiers, la quantité totale d'émulseur disponible sera de 16,8 m³.

3.4.3) dimensionnement des moyens de lutte contre l'incendie

3.4.3.1) Ancienne doctrine:

La défense incendie a été définie en collaboration avec le SDIS (32) lors d'une rencontre le 11 mai 2017. Elle est présentée ci-après.

	EAU	EMULSEUR
PROTECTION DES TIERS	Les besoins en eau nécessaires en cas d'incendie ont été déterminés selon la méthode de l'instruction technique D9. Le calcul a été réalisé pour la plus grande surface non recoupée par des murs coupe-feu. Il s'agit du chai de vieillissement (chai n°1) avec une surface de stockage de 1 400 m². Le stockage d'alcool jusqu'à 72° centésimaux est classé en risque spécial selon le fascicule B n° 23 du document technique D9. Le besoin maximal en eau d'extinction est évalué à 180 m3/h, soit 360 m3 durant deux heures.	Pas de phase de temporisation.
ATTAQUE DU FOYER		Un muret séparatif (d'une hauteur de 2 mètres) sera mis en place pour séparer la surface de rétention de l'alcool du chai 1 de 1400 m² en deux sous rétention de 700 m². La hauteur du muret (hauteur de 2 mètres) permettra d'empêcher la propagation de l'incendie par feu de nappe d'une sous rétention à l'autre. La surface de 700 m² restera ainsi la plus grande surface des chais actuels et futurs La quantité d'émulseur à mettre à disposition a été définie en collaboration avec le SDIS (32). Le taux d'application pendant la phase d'extinction est de l0 litres par minute par m² pour 40 minutes à 6 % d'émulseur. Pour 700 m², la quantité d'émulseur nécessaire est de 16,8 m³. Le SDIS a à sa disposition deux cuves émulseurs de 2,5 m³ et 2,8 m³ soit 5,3 m³ au total. Un complément de 11,5 m³ sera mis en place sur le site de Condom.
TOTAL	360 m³ ou 180 m³/h d'eau pendant 2h	16,8 m³ d'émulseur

3.4.3.2) Nouvelle doctrine:

Depuis l'entretien du 11 mai 2017, des modifications sur la doctrine des feux de chai sont intervenues. Veuillez trouver ci-après le nouveau mode de calcul :

	EAU	EMULSEUR	
PROTECTION DES TIERS	Base de calcul selon la D9 avec un risque 2 soit un coefficient de 1.5. $(1400 \text{ m}^2 / 500 \text{ m}^2) \times 30 \text{ m}^3 / \text{h} = 84 \text{ m} 3 / \text{h} \times 1.5 = 130 \text{ m}^3 / \text{h} \text{ pendant 2 heures ou un volume d'eau de}$	Pas de phase de temporisation	
ATTAQUE DU FOYER	280 000 litres – 16 800 litres = 263 200 litres soit 270 m³ d'eau	Taux d'application : 10 l/m²/mn Taux de concentration : 6% Durée d'extinction : 40 mn Surface de rétention la plus grande : 700 m² (700 m² x 10 l/m²/mn) = 7 000 l/mn x 40 mn = 280 000 litres x 6% = 16 800 litres d'émulseur soit 16,8 m³ (*)	
TOTAL	530 m³ ou 270 m³/h d'eau pendant 2h	16,8 m³ d'émulseur (*)	

^(*) La capacité de production de solution moussante par le SDIS du Gers est limitée à 5000 litres / minute. Dans le cas du présent dossier, le service départemental d'incendie et de secours du Gers sera confronté à une impossibilité opérationnelle de limiter la propagation d'un incendie. Afin de favoriser l'action des secours, il appartient aux exploitants ou aux concepteurs du projet à prendre en compte la réduction du risque à la source et à en limiter les conséquences par des mesures de prévention et/ou des mesures compensatoires.

3.5) Les moyens d'intervention en cas de fuite ou de déversement de matières dangereuses, tant ceux mis en œuvre par l'exploitant que ceux mis à disposition des sapeurs-pompiers

Le volume de confinement nécessaire a été déterminé selon la méthode de l'instruction technique D9A (D9 - Document technique - Défense extérieure contre l'incendie et rétentions - Guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction). Le volume maximal calculé pour le confinement est de 706 m³.

Les eaux d'extinction seront contenues au niveau de la rétention du chai. Le volume de la rétention va être porté à 830 m³. La capacité de stockage sera suffisante pour contenir les eaux d'extinction.

3.6) Les conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers.

Construction

Les murs de la distillerie et des chais sont en briques creuses avec enduits 1 face. Selon l'annexe de l'APSAD R15 relative à la résistance au feu des matériaux, les murs sont de degré coupe-feu 3h.

Désenfumage

Les chais :

Pas de désenfumage pour les chais N° 2 et 3 : surface inférieure à 300 m².

Désenfumage du chai N° 1 : conforme aux préconisations de l'IT 246. La surface d'exutoire représentera 2% de la surface au sol du local.

La distillerie :

Désenfumage par 7 ouvrants en façade totalisant 7 m² soit 3% de la surface au sol.

Dispositif facilitant l'action des sapeurs-pompiers

Des plans de sécurité, comprenant la localisation des extincteurs, la localisation des organes de sécurité qui sont en place pour l'ensemble de l'usine.

Une détection incendie va être mise en place sur les 3 bâtiments (chai 1, chais 2 et 3 et la distillerie) - échéance : 2018 - 2019.

Affichage des diverses procédures d'intervention:

- Les consignes de sécurité incendie,
- Les plans d'intervention : plans de l'ensemble des moyens matériels de lutte contre l'incendie,
- Les plans d'évacuation,
- La signalétique de sécurité : les panneaux signalant les matériels et installations incendie, les moyens de secours, point de rassemblement.

4) Conclusion générale de l'étude de danger

L'étude de dangers comprend :

- L'identification des dangers présents dans l'établissement,
- L'analyse des risques liés aux installations,
- Les mesures de prévention et de protection mises en place,
- Les moyens d'intervention mis en œuvre.

L'analyse des risques a permis au terme du recensement des sources de dangers présentes sur le site d'évaluer la probabilité du phénomène dangereux (déterminée au vu de l'accidentologie) et la gravité potentielle de ses conséquences.

L'étude de dangers montre que les risques sont principalement les suivants :

- Risque de pollution accidentelle liée au déversement accidentel de produits (effluents, matières liquides, produits lessiviels),
- Risque d'incendie au niveau des chais de stockage d'alcool,
- Risque d'explosion au niveau de la distillerie et des chais de stockage d'alcool.

De l'analyse des risques, il en ressort qu'aucun scénario d'accident n'a été jugé inacceptable. Les scénarios majorants sont le risque incendie au niveau des chais de stockage d'alcool et de la distillerie.

Les distances d'effets ont été calculées. Elles sont représentées sur les plans annexés au dossier présenté.

Les mesures de prévention et de protection ainsi que l'organisation de la sécurité au sein de l'établissement permettent de minimiser les effets et les conséquences d'un accident.

Les principales mesures de prévention appliquées sont :

- Interdiction de fumée
- Vérification des installations électriques et vérifications régulière des installations et des éléments de sécurité (brûleurs, compresseur),
- Vérification du matériel de prévention et de protection (détection incendie dans tous les bâtiments et détection de gaz/éthanol dans la distillerie: mise en place sur 2018-2019, extincteurs),
- Respect des consignes d'exploitation, de suivi, d'entretien des installations et de consignes de sécurité.

Compte tenu des mesures de prévention et des mesures de protection mises en œuvre, les risques liés aux installations présentent des niveaux acceptables. Les conditions d'exploitation permettent de maîtriser les dangers potentiels liés à l'activité.

5) Avis technique du Service d'Incendie et de Secours

Conformément à la réglementation en vigueur, la consultation du service départemental d'incendie et de secours du Gers, dans le cadre de la procédure relative à la législation des ICPE soumises à <u>autorisation</u>, porte sur la protection de l'environnement à savoir :

Les moyens d'alerte du SIS;

L'accessibilité au site ;

L'accessibilité aux installations ;

Les moyens de lutte contre l'incendie

Les moyens d'intervention en cas de fuite ou de déversement de matières dangereuses, tant ceux mis en ceuvre par l'exploitant que ceux mis à disposition des sapeurs-pompiers ;

Les conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers.

Au regard de l'analyse de l'étude de dangers et des éléments transmis, j'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes portant sur <u>les mesures pour la protection de l'environnement (tiers et autres enjeux environnementaux)</u>:

Moyens d'alerte du SIS

Réaliser une liaison avec les sapeurs-pompiers par téléphone urbain.

Accessibilité au site

Maintenir en permanence un accès au site pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours. Les dimensions de cet accès ne doivent pas être inférieures aux caractéristiques d'une voie « engin » définies cidessous.

Accessibilité aux installations

Desservir, par une voie « engin », les installations sur au moins une façade afin de permettre l'intervention des services d'incendie et de secours. Cette voie « engin » devra se situer à une distance permettant la sécurité des intervenants et devra répondre aux caractéristiques ci-après :

- Largeur, quel que soit le sens de la circulation suivant lequel elle est abordée à partir de la voie publique, de 8 mètres minimum.
- Largeur, bandes réservées au stationnement exclues, de 3 mètres.
- Force portante calculée pour un véhicule de 160 kilo newtons avec un maximum de 90 kilo newtons par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum.
- Résistance au poinçonnement : 80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m².
- Rayon intérieur minimal R : 11 mètres.
- Sur largeur S = 15/R dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 mètres. (S et R, sur largeur et rayon intérieur, étant exprimés en mètres).
- Hauteur libre : 3,50 mètres.
- Pente inférieure à 15 %.
- Commentaire illustré § 1

Réaliser un cheminement stabilisé d'une largeur minimale de 1.80 mètres entre les ouvrants de l'installation permettant le passage de sauveteurs équipés et la voie « engin ».

Moyens de lutte contre l'incendie

Equiper l'installation de moyens de lutte contre l'incendie appropriés aux risques avec à minima des extincteurs repartis à l'interieur des locaux, sur les aires extérieures et les lieux présentant des risques spécifiques, à proximité des dégagements, bien visibles et facilement accessibles selon les dispositions relatives à la règle R4 de l'APSAD. Les agents d'extinction seront appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les matières stockées ;

Compléter les moyens du SDIS du Gers afin d'assurer une production de solution moussante égale à 7000 litres / minutes pendant 40 minutes <u>ou bien</u> il appartiendra aux exploitants ou aux concepteurs du projet à prendre en compte la réduction du risque à la source et en limiter les conséquences par des mesures de prévention et/ou des mesures compensatoires de son choix.

Défense extérieure contre l'incendie

Compléter la défense extérieure contre l'incendie par un volume d'eau de 30 m³.

Equiper les réserves d'eau de 6 points d'aspiration conformément à l'annexe du RDDECI - Fiche 2.8 (Cf. pièce jointe).

Déterminer l'implantation de la défense extérieure contre l'incendie, en relation avec le service départemental d'incendie et de secours du Gers (contact : Groupement des Services Opérationnels au 05 42 54 12 17/18).

Réaliser la réception des points d'eau d'incendie en présence d'un représentant du service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Les moyens d'intervention en cas de fuite ou de déversement de matières dangereuses, tant ceux mis en œuvre par l'exploitant que ceux mis à disposition des sapeurs-pompiers.

Mettre en place des dispositions techniques pour qu'il ne puisse pas y avoir en cas d'accident (rupture de récipient, cuvette, etc.), déversement de matières dangereuses dans les égouts publics ou le milieu naturel.

Mettre en œuvre des mesures pour recueillir l'ensemble des eaux et écoulements susceptibles d'être pollués lors d'un sinistre, y compris les eaux utilisées pour l'extinction d'un incendie et le refroidissement, afin que celles-ci soient récupérées ou traitées afin de prévenir toute pollution des sols, des égouts, des cours d'eau ou du milieu naturel.

Le volume nécessaire au confinement du site est déterminé conformément au document technique D9a (guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction de l'Institut national d'études de la sécurité civile, la Fédération française des sociétés d'assurances et le Centre national de prévention et de protection, édition août 2004).

En ce qui concerne les rétentions, le volume nécessaire au confinement de chaque rétention est déterminé en calculant la somme :

- du volume d'eau d'extinction nécessaire à la lutte contre l'incendie, d'une part ;
- du volume de liquide libéré par cet incendie,

Les conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers.

Construction

Assurer une résistance au feu des structures de telle sorte que la ruine d'un élément de structure n'entraîne pas la ruine en chaîne de la structure du bâtiment, notamment les parties de bâtiment avoisinantes, ni de leur dispositif de recoupement et ne favorise pas l'effondrement de la structure vers l'extérieur.

<u>Désenfumage</u>

Equiper en partie haute des bâtiments des dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur, conformes aux normes en vigueur, permettant l'évacuation à l'air libre des fumées, gaz de combustion, chaleur et produits imbrûlés dégagés en cas d'incendie.

Ces dispositifs sont à commandes automatique et manuelle. Leur surface utile d'ouverture n'est pas inférieure à :

- 2 % si la superficie à désenfumer est inférieure à 1 600 m²;

- à déterminer selon la nature des risques si la superficie à désenfumer est supérieure à 1 600 m² sans pouvoir être inférieure à 2 % de la superficie des locaux.

En exploitation normale, le réarmement (fermeture) doit être possible depuis le sol du local ou depuis la zone de désenfumage ou la cellule à désenfumer dans le cas de local divisé en plusieurs cantons ou cellules.

Les commandes d'ouverture manuelle sont placées à proximité des accès et accessibles au service d'incendie et de secours.

Des amenées d'air frais d'une surface libre égale à la surface géométrique de l'ensemble des dispositifs d'évacuation du plus grand canton seront réalisées pour chaque zone à désenfumer, soit par des ouvrants en façade, soit par des bouches raccordées a des conduits, soit par les portes des zones à désenfumer donnant sur l'extérieur.

Electricité

Installer un dispositif de coupure d'urgence pour permettre la mise hors tension générale de l'installation électrique de l'établissement. Il doit être inaccessible au public et facile à atteindre par les services de secours.

Gaz

Installer un dispositif de coupure d'urgence de l'installation de gaz. Il doit être bien signalé, muni d'une plaque d'identification indélébile, accessible en permanence du niveau du sol, facilement manœuvrable, placé soit à l'extérieur du bâtiment et à son voisinage immédiat, soit dans un coffret en limite de propriété.

Dispositif facilitant l'action des sapeurs-pompiers

Réaliser en relation avec le service départemental d'incendie et de secours du Gers un plan d'intervention pour faciliter l'action des sapeurs-pompiers. L'exploitant devra fournir, à la demande des sapeurs-pompiers, tous les plans et documents nécessaires.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers,

Colonel Eric MEUNIER

Destinataire : Madame La Préfète Préfecture du Gers 3 Place du Préfet Erignac, 32000 AUCH

Copie:

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Monsieur le chef du Groupement Nord
- Monsieur le chef de centre de Condom





-7 MAI 2018

Direction Départementale des Territoires

Service Territoire et Patrimoines Auch, le

Note

à

Madame la Préfète du Gers Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau du droit de l'Environnement

Nos réf:

Vos réf : Isabelle ARMARGER Transmission du

23/03/2018

Affaire suivie par : Christine PERISSE christine. perisse@gers.gouv.fr

Tél: 05 62 61 46 66 - Fax: 05 62 61 46 75

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement Compagnie d'Armagnac DUCASTAING-SAINT VIVANT à CONDOM

Vous m'avez communiqué pour avis le dossier présenté par la Compagnie d'Armagnac DUCASTAING-SAINT VIVANT en vue d'obtenir une autorisation d'exploiter une unité de stockage d'alcool et de production d'alcool de bouche par distillation sur le territoire de la commune de Condom lieu dit Zone industrielle de la Pôme .

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

a) Concernant la situation du projet et les règles d'urbanisme applicables

Les installations faisant l'objet de la demande sont implantées sur des terrains sis en zone UI du Plan Local d'Urbanisme de Condom.

Ces terrains sont grevés des servitudes et contraintes suivantes

- T7 Relations aériennes zone hors dégagement installations particulières
- PM1- Plan de prévention des risques naturels prévisibles "retrait gonflement des argiles"
- Risque sismique très faible

Concernant le site 2 une partie du terrain d'assiette (partie Nord-Est) est en zone rouge du PPRI Plan de prévention du risque Inondation et en zone de crues fréquentes

Cette partie est par ailleurs en ilot forestier de 2ha soumis à la procédure de défrichement,

Notons que les installations existantes implantées sur deux sites (actuellement sous le régime de la déclaration) sont reliés physiquement par une canalisation enterrée de transfert d'alcool. Ces sites seraient ainsi réunis administrativement et gérés par la compagnie d'Armagnac DUCASTAING-SAINT VIVANT.

Par ailleurs la compagnie a pour perspective de développer ses activités en augmentant sa capacité de distillation par la mise en place de deux alambics supplémentaires au niveau de l'atelier de distillation.

Aucune construction ou modification du bâti existant n'étant envisagée, ce dossier n'appelle pas d'observations particulières concernant sa situation au regard des règles d'urbanisme.

Notons que le permis de construire n° 032 107 17 T1033 dont il est fait mention dans le dossier t visant à la construction d'une aire de chargement-déchargement et d'une aire de stockage accueillant 6 cuves inox a été délivré le 23 février 2018.

b) Concernant la protection du milieu naturel

Le dossier n'appelle aucune observation concernant ce point.

c) Concernant la loi sur l'eau

✓ Au titre des rejets d'eaux usées :

Le dossier mentionne en page 6 que "Les eaux usées industrielles sont dirigées [...] vers le réseau eaux usées de la Distillerie des Grands Crus (DGC) puis sont traitées par l'unité de méthanisation de la DGC. [...] Les eaux sanitaires sont traitées par deux fosses septiques nouvellement mises en place en 2015."

Nous ne sommes pas en mesure de donner un avis sur le traitement des eaux industrielles, l'unité de traitement de DGC étant suivie par l'UT-DREAL.

En revanche, pour être conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif à l'assainissement non collectif, la filière de traitement des eaux sanitaires doit être complétée par un dispositif de traitement (une fosse septique n'est qu'un pré-traitement).

Au titre de la gestion des eaux pluviales :

Pas de remarque particulière.

Au titre du risque inondation :

Une partie du projet (outils de collecte des effluents et des vinasses) est sis en zone rouge du PPRI de CONDOM approuvé le 31/12/2007.

Au vu des éléments du dossier et conformément au règlement du PPRI, un avis favorable peut être délivré à ce projet au titre du risque inondation, sous réserve que les outils de collecte des effluents et des vinasses soient implantés hors zone inondable.

d) Concernant le domaine de la sécurité routière

Les conditions actuelles de desserte ne présentent pas de remarque au titre de la sécurité de la circulation. L'augmentation de l'activité ne pourra pas justifier la création d'un nouvel accès direct sur la RD, en complément de la voie actuelle se raccordant au giratoire de la RD 930.

En conclusion et sous réserves des prescriptions émises au titre de la loi sur l'eau et du risque inondation, j'émets un avis favorable à la demande présentée par la Compagnie d'Armagnac DUCASTAING-SAINT VIVANT .

Le Directeur Départemental des Territoires

Philippe BLACHERE

Préfet de la région Occitanie

Le Préfet de région

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Valérie SALLE 05 67 73 21 07 valerie.salle@culture.gouv.fr

Références: DD/VS/18/28103

Réponse au site de Toulouse 32 rue de la Dalbade BP 811 31080 Toulouse cedex 6

à

Préfecture du Gers
Direction des libertés publiques et des collectivités locales
Bureau du droit de l'Environnement
3, place du Préfet Claude Erignac
BP 10322
32007 AUCH CEDEX

Toulouse, le 16 mars 2018

Objet : Références : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

CONDOM (GERS), ICPE Compagnie d'armagnac Ducastaing Saint-Vivant

IA0321071800002

Votre courrier du 12 février 2018 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 21 février 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive. Par conséquent, rien ne s'oppose, pour ce qui est du domaine de l'archéologie préventive, à la réalisation des travaux projetés, sans préjudice des dispositions relatives aux découvertes fortuites prévues par le code du patrimoine, livre V en particulier celles de son article L.531-14:

« Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise l'autorité administrative compétente en matière d'archéologie ».

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, et par délégation,le Directeur régional des affaires culturelles, et par subdélégation Le Conservateur régional de l'archéologie

Pour le directeur régional des affaires culturelles et par délégation,

Michel BARRERE

ANNERE 3. 4





La Déléguée territoriale

Dossier sulvi par : Luc BLOTIN

Tél.: 05 59 02 86 62

Mail: Lblotin@inao.gouv.fr

inao-pau@inao.gouv.fr

V/Réf:

N/Réf: LB/NB

Objet: ICPE CONDOM

DUCASTAING SAINT VIVANT

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur le Préfet du Gers Préfecture

3, place du Préfet Claude ERIGNAC

BP 10322

32007 AUCH CEDEX

PAU, le 25 avril 2018

Monsieur le Préfet,

Par courrier reçu en date du 23/03/2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, une demande d'autorisation d'exploiter des installations déposée par la Sté Compagnie d'Armagnac DUCASTAING SAINT VIVANT sur la commune de CONDOM.

La commune de CONDOM est située dans l'aire géographique des appellations « Armagnac » et « Floc de Gascogne ». Elle appartient également aux aires de production des IGP listées en annexe.

Une étude attentive du dossier l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet ne porte pas atteinte aux appellations Armagnac et Floc de Gascogne.

Je vous informe donc que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les appellations concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour la Directrice et par délégation, La Déléguée Territoriale DT Occitanie

Catherine RICHER

Cople: DDT 32

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

Sito do PAU

Malson de l'Agriculture - 124, boulevard Tourasse - 64078 PAU Cedex

TEL: 05 59 02 86 62 / TELECOPIE: 05 59 30 70 16 inno-pau@inao.gouv.fr - www.inno.gouv.fr

Condom		
	IGP - Indication géographique protégée Ail blanc de Lomagne	Ail blanc de Lomagne
AOC - Appellation d'origine contrôlée		Armagnac
	IGP - Indication géographique protégée	Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy
	IGP - Indication géographique protégée Comté Tolosan	Comté Tolosan
	IGP - Indication géographique protégée Côtes de Gascogne	Côtes de Gascogne
AOC - Appellation d'origine contrôlée	AOP - Appellation d'origine protégée	Floc de Gascogne
	IGP - Indication géographique protégée	Gers
	IGP - Indication géographique protégée	Jambon de Bayonne
	IGP - Indication géographique protégée Porc du Sud-Ouest	Porc du Sud-Ouest
	IGP - Indication géographique protégée Pruneau d'Agen	Pruneau d'Agen
	IGP - Indication géographique protégée Volailles de Gascogne	Volailles de Gascogne
	IGP - Indication géographique protégée Volailles du Gers	Volailles du Gers





La Déléguée territoriale

Dossier aulvi par : Luc BLOTIN

Tél.: 05 59 02 86 62

Mail: Lblotin@inao.gouv.fr

inao-pau@inao.gouv.fr

V/Réf:

N/Réf: LB/NB

Objet: ICPE CONDOM

DUCASTAING SAINT VIVANT

La Directrice de l'INAO à Monsieur le Préfet du Gers Préfecture

3, place du Préfet Claude ERIGNAC

BP 10322

32007 AUCH CEDEX

PAU, le 25 avril 2018

Monsieur le Préfet,

Par courrier reçu en date du 23/03/2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, une demande d'autorisation d'exploiter des installations déposée par la Sté Compagnie d'Armagnac DUCASTAING SAINT VIVANT sur la commune de CONDOM.

La commune de CONDOM est située dans l'aire géographique des appellations « Armagnac » et « Floc de Gascogne ». Elle appartient également aux aires de production des IGP listées en annexe.

Une étude attentive du dossier l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet ne porte pas atteinte aux appellations Armagnac et Floc de Gascogne.

Je vous informe donc que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les appellations concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour la Directrice et par délégation, La Déléguée Territoriale DT Occitanie

Catherine RICHER

Cople: DDT 32

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

Condom		
	IGP - Indication géographique protégée	ue protégée Ail blanc de Lomagne
AOC - Appellation d'origine contrôlée IG - Indication géographique	IG - Indication géographique	Armagnac
	IGP - Indication géographique protégée	ue protégée Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy
	IGP - Indication géographique protégée	Je protégée Comté Tolosan
	IGP - Indication géographique protégée	ue protégée Côtes de Gascogne
AOC - Appellation d'origine contrôlée AOP - Appellation d'origine	AOP - Appellation d'origine protégée	Floc de Gascogne
	IGP - Indication géographique protégée Gers	Gers
	IGP - Indication géographique protégée	ue protégée Jambon de Bayonne
	IGP - Indication géographique protégée	Je protégée Porc du Sud-Ouest
	IGP - Indication géographique protégée	Pruneau d'Agen
	IGP - Indication géographique protégée	ue protégée Volailles de Gascogne
	IGP - Indication géographique protégée	ue protégée Volailles du Gers





Direction régionale des affaires culturelles Occitanie

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gers

Affaire suivie par : C. Perez-Sappia

Téléphone : 05 62 05 62 08 Courriel : udap.gers@culture.gouv.fr

Réf.: CPS/MF nº 111.18

Auch, le 30 mars 2018

L'architecte des bâtiments de France Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine

à

Madame la Préfète
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement
3 place du Préfet Erignac
BP 10322
32007 AUCH Cedex

Objet : Installations classées — Enquête publique CONDOM - Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint-Vivant (dossier suivi par Madame Isabelle Amarger)

En réponse à votre envoi du 23 mars 2018 concernant la demande d'autorisation relative à l'installation de production et de stockage d'alcool de bouche déposé par la compagnie Ducastaing-Saint-Vivant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas d'observation à formuler sur ce dossier, celui-ci étant situé hors espace protégé.

Clémentine Perez-Sappia



Service émetteur :

Délégation Départementale du Gers

Unité Santé Environnement

Affaire suivie par :

Emilie BONNET

Courriel: emilie.bonnet@ars.sante.fr

Téléphone: 05.62.61.55.80

Réf. Interne: EB/18 526 Date: 25 avril 2018 Madame la Préfète du Gers

Bureau du droit de l'environnement,

Monsieur le Directeur de la DREAL Occitanie

Objet: Dossier ICPE - Compagnie d'Armagnac Ducastaing Saint Vivant à Condom (32) Contribution à l'avis de l'Autorité Environnementale

Par courrier en date du 23 mars 2018, vous sollicitez mon avis sur le dossier relatif à la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) d'exploiter des installations de production et de stockage d'alcool de bouche déposée par la société Compagnie d'Armagnac Ducastaing Saint Vivant située sur le territoire de la commune de Condom.

L'examen du dossier transmis appelle de ma part les observations suivantes dans le champ de la santé environnementale:

Protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine :

Le site n'est pas situé à proximité d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine ni dans un périmètre de protection de captage. Il n'y a donc pas de risque sanitaire identifié vis-à-vis d'une éventuelle contamination d'un captage d'eau potable.

<u> Approvisionnement en eau potable :</u>

Dans le dossier d'étude impact, il est indiqué que les installations sont alimentées uniquement en eau potable par le réseau d'adduction publique de la commune de Condom.

Dans le cadre du projet, il est prévu de supprimer l'un des 2 réseaux d'alimentation, qui sera équipé d'un disconnecteur afin d'éviter tout retour d'eau dans le réseau d'alimentation public.

Pollution atmosphérique :

Les émissions atmosphériques du site ont pour origine les émissions particulaires et gazeuses des alambics et la circulation des véhicules.

La nature du combustible (gaz naturel) et la faible puissance des alambics limitent les charges polluantes émises par ces installations. De plus, les installations de combustion font l'objet d'un contrôle de fonctionnement visant à vérifier le bon réglage des bruleurs.

La circulation des véhicules est réduite : elle sera à terme au maximum de 7 à 8 camions par jour.

Nuisances olfactives :

L'émission d'odeur est liée à la production des vinasses générées durant la période de distillation.

L'évacuation régulière des effluents frais et des vinasses vers l'unité de méthanisation de la DGC évite toute stagnation propice à l'apparition de fermentation et donc à la formation d'odeurs.

Nuisances sonores:

La situation acoustique locale est dominée par la circulation sur la route bordant le site (RD930). L'établissement est implanté dans la zone industrielle de Pôme. Dans un rayon de 200m, on compte une habitation et 7 entreprises.

Les principales sources de bruit de l'établissement sont liées au fonctionnement des alambics, à la circulation des camions et des véhicules du personnel.

Les nouveaux équipements de production (alambics) seront installés à l'intérieur de la distillerie. Le niveau sonore lié à leur fonctionnement ne sera pas perceptible au niveau de l'habitation la plus proche.

L'impact lié à l'évolution du trafic routier restera réduit (7 à 8 camions par jour) au vu de la circulation sur la RD930 (2582 véhicules dont 300 camions).

L'impact du niveau sonore lié aux activités du site sur les populations environnantes, a fait l'objet d'une étude acoustique (partie 2, p. 39 de l'étude d'impact).

Les résultats de cette étude indiquent un respect des émergences réglementaires en période d'activités par rapport au bruit résiduel au niveau des habitations environnantes ainsi qu'un respect du seuil sonore réglementaire en limite de propriété du site. Il n'y a donc pas de risque sanitaire identifié pour les populations vis-à-vis des nuisances sonores.

Evaluation des Risques Sanitaires (ERS) :

Le pétitionnaire a suivi les différentes étapes de l'évaluation des risques sanitaires selon les référentiels de l'INERIS (partie 3, p.5 de l'étude d'impact).

Conformément à la circulaire du 9 août 2013 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation, une évaluation uniquement qualitative des risques sanitaires est réalisée, comprenant l'identification des substances émises, l'identification des enjeux sanitaires ou environnementaux à protéger ainsi que des voies de transfert des polluants a été réalisé.

Le pétitionnaire a justifié dans son dossier l'absence d'évaluation quantitative des risques sanitaires en mettant en avant le principe de proportionnalité et l'absence de risque sanitaire sur les différents vecteurs de pollution ou contamination (AIR-EAU-SOLS-BRUIT-ODEUR) au vu des quantités et des types de polluants identifiés.

L'évaluation qualitative des risques sanitaires apparaît justifiée et suffisamment argumentée. Un schéma conceptuel reprenant l'ensemble des substances polluantes identifiées ainsi que les différentes voies de transfert conformément aux guides méthodologiques en la matière aurait cependant été apprécié.

En conclusion, au vu des enjeux pour la santé humaine identifiés dans ce projet par le pétitionnaire, j'émets <u>un avis favorable</u> sur le dossier qui m'a été transmis.

Pour la directrice générale de l'ARS Occitanie, Le délégué départemental du Gers, Jean-Mi∮hel BLAY

Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale du GERS Cité Administrative - Place de l'Ancien Foirail 32020 AUCH CEDEX 9 - Tél : 05 62 61 55 55



MINISTERE DU TRAVAIL

irection Régionale des Entreprises, a la Concurrence, de la onsommation, du Travail et de Emploi d'Occitanie

irection

ffaire suivie par : athalie CAMPOURCY \$\frac{1}{2}: 05.62.58.37.35

ail: oc-ud32.direction@direcete.gouv.fr

Auch, le 30 mai 2018

La Responsable de l'Unité Départementale du Gers de la DIRECCTE Occitanie

à

Préfecture du Gers Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau du droit de l'environnement 3 Place du Préfet Claude Erignac BP 10322 32007 Auch Cedex

Objet: Installations classées pour la protection de l'environnement Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint Vivant

Vos réf: Votre correspondance du 23 mars 2018 – Affaire suivie par Isabelle AMARGER

En réponse à votre demande citée en référence, relative à la demande d'autorisation 'exploiter au titre des ICPE pour le projet d'installation de production et de stockage d'alcool de puche (armagnac), sollicitée par l'établissement Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint ivant, sis à Condom, je vous communique les éléments suivants :

l'ensemble des règles applicables en matière d'hygiène et sécurité du travail ont été ppelées dans le document n° 5 du dossier intitulé « notice hygiène et sécurité ». Sous réserve que »s règles soient effectivement mises en œuvre, je n'ai pas d'observation particulière à faire sur ce ossier.

Nathalie CAMPOURCY

Investissement	Affectations	Fournisseurs
MURET de séparation de nappe	Chai 1	Dalla Védova
Cantonnement des fumées	Chai 1	Troisel
Remplacement des ondulines verres par des exutoires de fumée	Chai 1	Troisel
Collecte et de transfert des vinasses	Site n°2	Dalla Védova (cuve)
		LEBE (terrassement)
		CONCEPT RESINE (résine cuve bét
		ATLANTIQUE INDUSTRIE (instrume
Détection incendie	Site n°1 et n°2	ECO PROTECTION
		VERSPECTIVE
		ATEIS
Détection gaz et ethanol	Site n°2	MSA
Réserve d'émulseur de 12 m3	Site n°1 et n°2	ECO PROTECTION
Réserve d'eau pompiers de 360 m3	Site n°2	AIRES
		C2TMI
Système de protection contre la foudre	Site n°1 et n°2	Indelec
		Franklin France
		3L Foudre
Aire d'aspiration pompier	Site n°1 et n°2	Dalla Védova
Total		

ANNEKE 5

s.bdu

De : Date : "s.bdu" <s.bdu@orange.fr> jeudi 5 juillet 2018 16:54

À:

<luc.laborie@la-martiniquaise.fr>

Joindre:

Distillerie du CASTAING avis SDIS.pdf; Distillerie du CASTAING réservoir aérien fixe SDIS 32.pdf

Objet:

Enquête publique

Monsieur le Directeur,

J'ai été rendu destinataire le 4 juillet 2018 de l'avis technique du SDIS du Gers, donc après vous avoir remis le procès verbal de notification des observations. Sachant cependant que vous avez travaillé en parfaite collaboration avec ce service et notamment après la visite du 11 mai 2017 pour que soient mises en conformité les mesures de protection incendie, il me serait utile de savoir si les mesures préconisées ont ou seront réalisées.

Avec mes remerciements je vous prie d'accepter , monsieur le Directeur l'assurance de mes sincères salutations.

Serge Briscadieu Commissaire enquêteur

D U DÉPARTEMENT





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

Monsieur Serge BRISCADIEU Commissaire Enquêteur L'Oustalère 115 Avenue de la Côte d'Argent 32500 FLEURANCE

Service : Affaires Générales Affaire suivie par: Nelly DAGRAS

Référence: 347/2018 **2**: 05.62.28.48.36 Vos réf :

Objet : Enquête publique

Condom, le 28 Juin 2018

Monsieur,

J'émets un avis favorable concernant la demande d'autorisation de la Société Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint-Vivant, relative à l'exploitation des installations de production et de stockage d'alcool de bouche sur le territoire de Condom.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Gérard DUBRAC

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

HUNEXF 7 REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONCRABEAU

Place Dubarry - 47600 Moncrabeau

Moncrabeau, le 11 juillet 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur Monsieur Serge Briscadieu 115 avenue de la Côte d'Argent 32500 FLEURANCE

ARRONDISSEMENT DE NERAC

Téléphone 05.53.65.42.11 Fax 05.53.65.21.78 mairie.moncrabeau@wanadoo.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La commune de Moncrabeau, limitrophe de celle de Condom dans le Gers est traversée par la rivière Baïse. Cette rivière qui coule dans le sens Condom Nérac passe en bordure de la zone industrielle de Pôme concernée par le projet de la société Compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint-Vivant.

La commune de Moncrabeau est victime de manière récurrente de pollutions liées à des rejets de produits non identifiés dont la source est à nos yeux quelque part au sein de la zone industrielle de Pôme.

Je vous demande, au nom du Conseil Municipal, représentant la population de la commune de Moncrabeau, d'imposer à la société compagnie d'Armagnac Ducastaing-Saint Vivant, les prescriptions nécessaires quant à la protection de l'environnement. Loin de vouloir freiner le développement économique de ladite société, nous n'en sommes pas moins soucieux du risque de pollution que peut entraîner ce genre d'activité. La société de pêche de Nérac, par le biais de son Président, Monsieur Vergne, pourrait si besoin attester du fait que depuis plusieurs années, toujours à la même époque, mi-septembre, la rivière Baïse est sujettes à Moncrabeau, en aval de la zone industrielle de Pôme, à des pollutions aquatiques qui déciment la faune piscicole sur la commune. Monsieur Vergne a d'ailleurs porté plainte contre X lors des deux derniers épisodes en 2016 et 2017.

Je compte sur vous, Monsieur le Commissaire enquêteur, pour faire part de notre inquiétude et le cas échéant de prescrire les travaux nécessaires qui assureront la protection de l'environnement, dont la rivière Baïse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

7

Nicolas CHOISNEL

Le Maire,